



## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 novembre 2019 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conceillères :

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté       | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier   | 5- Carl Croteau    |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais    |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Madame Jessika Lacombe, mairesse, mesdames Mélissa Turgeon, Patricia Dubois, conceillères, et messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau, Claude Blais conseillers, déposent leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 heures.

**NO-19-158**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 novembre 2019 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes

3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Avis de motion du projet de règlement fixant le taux de taxes foncières, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
5. Adoption du règlement numéro 382 abrogeant les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF
6. Plan de sécurité civile
7. Lettre d'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec
8. Méthodologie et échéancier suite des rencontres avec le MAMAH
9. Appui au Centre d'archives, contribution 2019
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

**NO-19-159**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, telle que lue et inscrite au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-19-160**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET  
DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois

d'octobre 2019, totalisant 51 043,57\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 40 à 44, totalisant 12 325,24\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	1 336.04\$
Police	17 765.50\$
Incendie	20 037.00\$
Voirie	3 224.24\$
Eau potable	449.51\$
Ordures	1 109.86\$
Eaux usées	55.35\$
Halloween	406.65\$
Remises gouvernementales	6 164.75\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés pour le mois d'octobre 2019 ainsi que les états comparatifs des revenus et dépenses exigés par l'article 176.4 du Code municipal.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-19-161**

**AVIS DE MOTION (PROJET  
DE RÈGLEMENT FIXANT LE  
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE  
DE SERVICES ET DU TAUX  
D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, CARL CROTEAU a demandé un règlement fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2020.

Une demande de dispense de lecture est également faite pour ce règlement.

**NO-19-162**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 382 ABROGEANT  
LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 329  
ET 337 CONCERNANT L'INTERDICTION  
DE L'ÉPANDAGE ET LE  
STOCKAGE DE MRF**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que le conseil considère opportun d'abroger les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil le 7 octobre 2019;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement, qu'ils ont reçu une copie du projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est ordonné et statué que ce présent règlement portant le numéro 382 intitulé « Règlement numéro 382 abrogeant les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF» soit adopté.

ADOPTÉE

**NO-19-163**

## **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par PATRICIA DUBOIS et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Monsieur Serge Morin, consultant de la sécurité civile) soit adopté;

QUE la directrice générale Ghislaine Leblanc soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

**NO-19-164**

**LETTRE D'ENTENTE DE SERVICES  
AUX SINISTRÉS ENTRE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE  
ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-  
ROUGE, DIVISION QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

Attendu que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Attendu que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère public du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors du sinistre ;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrés;

En conséquence, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande acceptent de signer l'entente avec la Croix-Rouge qui vise à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur. Et aussi

comme partenaire, la Croix-Rouge contribue, selon ses normes et dans la mesure de ses capacités, à aider les citoyens affectés par un sinistre en dispensant les services aux sinistrés demandés. Aussi, la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit : 2019-2020 : 170\$ / 2020-2021 : 170\$ / 2021-2022 : 170\$.

ADOPTÉE

**NO-19-165**

**MÉTHODOLOGIE ET ÉCHÉANCIER  
À LA SUITE DES RENCONTRES AVEC  
LE MAMAH**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant la conférence téléphonique tenue le 10 octobre 2019 dans le cadre du «Projet d'assainissement des eaux usées-PRIMEAU;

Considérant les étapes et l'échéancier quant aux étapes subséquentes du projet tel que discuté avec le MAMAH et le Ministère de l'Environnement et qui nous a été communiqué par Avizo experts-conseils en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019 sous la signature de Monsieur Maxime Chalifoux ing;

Pour ces raisons, les membres du conseil sont d'accord avec les étapes et la méthodologie suggérés par le MAMAH et le Ministère de l'Environnement pour poursuivre le processus du projet d'assainissement des eaux usées dans les règles proposées à l'avancement et à la réalisation de ce projet dans la municipalité.

ADOPTÉE

**NO-19-166**

**APPUI AU CENTRE D'ARCHIVES  
CONTRIBUTION 2019**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de conseil acceptent de contribuer un montant de 61.35\$ pour l'apport annuel des villes et des municipalités de la MRC des Appalaches, contribution essentiel au maintien d'un service d'archives reconnu dans la région de la MRC des Appalaches puisque la part du milieu est considérée lors de l'attribution de subventions gouvernementales.

ADOPTÉE

**NO-19-167**

**CORRESPONDANCE**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue dans le mois d'octobre étant pertinente pour eux.

**NO-19-168**

**VARIA**

Résumé sur l'activité du sentier de l'Halloween 147 personnes ont participé -Grand succès.

Fête de Noel, Brunch, Marché de Noel

**NO-19-169**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-19-170**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 23.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.